

Retraites et minimum vieillesse vont être revalorisés au 1er avril

Les premières vont être augmentées de 2,1 % tandis que le minimum vieillesse connaîtra une hausse de 4,7 %.

Les ministres de l'Economie, François Baroin, et du Travail, Xavier Bertrand, ont annoncé hier dans un communiqué que le gouvernement, à compter du 1er avril, **allait revaloriser de 2,1 % les retraites du régime général, et de 4,7 % le minimum vieillesse**. Ce dernier, versé aux 400 000 retraités les plus modestes, sera porté à 777,16 euros.

Cette revalorisation tient compte de l'inflation, qui a été plus importante que prévu sur l'année 2011 : + 2,1 %, alors que les prévisions tablaient sur une inflation de 1,8 %. Le calcul de la revalorisation intègre également une prévision d'inflation pour 2012 qui, hors tabac, s'élèverait à 1,8 % contre 1,7 % jusqu'à présent.

Selon les deux ministres, **"cette revalorisation permet de garantir totalement le pouvoir d'achat des retraités"**.